



CONFERENCE DE PRESSE, 11 mai 2007, Villeneuve

Résumé¹ de la conférence de presse organisée conjointement par Helvetia Nostra, Pro Natura, SL-FP, WWF, SOS-Arvel

1) Les considérants du Tribunal fédéral (TF) enterrent un mythe

L'arrêt du TF met un terme à une saga qui a vu le jour en 1998 lors de la mise à l'enquête publique d'un premier projet monstrueux, à peine un an avant l'expiration du permis d'exploiter délivré en 1973, sans aucune concertation avec les associations.

Le mythe de l'intérêt national du ballast des Carrières d'Arvel avait réussi à aveugler d'abord le Canton (dont la cheffe du Département de l'Economie avait balayé en 2005 nos recours à la levée de nos oppositions, sur la base d'une instruction lacunaire et partielle faite sous l'égide de Me Christine Savioz-Nicole), puis même le Tribunal administratif (qui avait rendu en 2005 un arrêt express sachant que sa décision ferait de toute manière l'objet d'un recours au TF).

Le TF ne s'est pas laissé aveugler et a procédé à la pesée équitable des intérêts dont nous avons dénoncé l'absence dans toutes les décisions précédentes. Comme nous l'avons déjà fait, le TF a nié l'intérêt national à l'extraction de quelques dizaines de milliers de tonnes de ballast par année: des exploitations avec des réserves suffisantes existent ailleurs sans qu'elles ne causent de dommages aussi graves et irrémédiables à un paysage classé à l'inventaire fédéral des paysages (IFP). Le TF n'a pas eu besoin d'examiner les autres griefs également très importants puisque celui-ci suffisait pour admettre notre recours.

Au vu des considérants du TF, nous concluons qu'aucun autre projet d'exploitation à ciel ouvert dans les Monts d'Arvel ne parviendra à faire pencher la balance de la pesée des intérêts du côté des exploitants.

2) La remise en état ne peut plus être repoussée

Dès 1998, les Carrières d'Arvel ont prétendu qu'aucune remise en état du site ne leur serait imposée si l'exploitation devait s'arrêter à l'échéance du permis de 1973, et que seul leur projet d'extension garantirait une remise en état globale, même si l'atteinte au site était aggravée au passage. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises ce chantage insensé, comme si les autorités avaient pu accepter en 1973 un projet faisant fi de toute mesure de remise en état.

¹ Ce résumé est disponible en ligne: <http://www.sos-arvel.ch/docs/resume-conf-presse-11.5.2007.pdf>

Sans autre formalité, quatre avenants au permis d'exploiter ont successivement prolongé l'exploitation de 12 ans supplémentaires, soit près de la moitié de la durée accordée par le permis délivré en 1973 pour le Châble-du-Midi. Dès lors qu'il n'y a plus aucun projet d'extension à ciel ouvert possible, plus rien ne justifie ces prolongations et nous constatons que les derniers avenants qui étaient conditionnés aux décisions des tribunaux ne sauraient fonder une poursuite de l'exploitation.

Nous exigeons dès lors l'arrêt immédiat de l'extraction et la remise en état des lieux.

La remise en état en vue de la réhabilitation du site des points de vue paysager et biologique devra faire l'objet d'études sérieuses : toute la balafre mérite d'être soignée dignement, et non pas juste "à l'aide de quelques dumpers de terre" comme le voulait le directeur des carrières. Des solutions peu concluantes, comme par exemple à Roche, devront être évitées.

3) La liste des dysfonctionnements au Canton s'allonge

En février 2000, les Carrières d'Arvel ont présenté un nouveau projet dit de la dent creuse. Mais le géologue cantonal Jean-Pierre Guignard et le juriste du SESA Me Antoine Lathion se sont entêtés à prétendre qu'une enquête publique pour ce nouveau projet n'était pas nécessaire, violant ainsi les lois et les droits légitimes des citoyens.



En septembre 2000, les manchettes titraient : "Carrières d'Arvel : l'Etat se défend de tout copinage", suite aux accusations portées par SOS-Arvel. Le géologue cantonal de l'époque était en effet le cousin de Pierre Blanc, directeur d'Impact-Concept SA, bureau à l'origine des études d'impact.

Les mêmes larrons se sont retrouvés dans tous les projets de gravières et carrières vaudoises qui ont avorté ces dernières années devant les tribunaux. Ce qui a valu au géologue cantonal et au juriste d'être qualifiés dans la presse "d'outil de promotion des gravières"². Les graves manquements reconnus par les tribunaux dans toutes ces études d'impact avalisées par ces personnes démontrent l'ampleur des collusions avec les milieux des carrières et gravières.

Quelques mois avant de prendre sa retraite, le géologue cantonal a même prolongé une dernière fois en catimini les permis jusqu'en 2011 et 2013, sans même que ces pièces ne soient versées au dossier de la cause.

Et sous la signature du conseiller d'Etat en place, le juriste du SESA reproche aujourd'hui aux opposants d'avoir compromis la remise en état du site en

² <http://www.sos-arvel.ch/docs/presse-courrier-23.3.2006.pdf>

recourant contre le projet d'extension, et soutient – apparemment sans rire – que les prolongations des permis restent valides malgré l'arrêt du TF.

Nous regrettons que les conseillers d'Etat successifs en charge du département concerné n'aient rien changé à ces collusions, et nous dénonçons cet état de non droit où même les décisions de la plus haute instance du pays restent sans effet.

4) Plan sectoriel national pour l'approvisionnement en roches dures

Ayant constaté le vide en la matière, SOS-Arvel avait déjà préparé un relevé illustré³ des carrières de roche dures en Suisse. Ce relevé montre que parmi la douzaine de sites exploités en Suisse, celui d'Arvel est le plus visible, le plus loin à la ronde, par le plus grand bassin de population, le plus proche des habitations et zones commerciales, et finalement dans l'arrière-plan d'une zone touristique de renommée mondiale et de première importance du point de vue économique au niveau national.

C'est aussi cette imprévoyance dommageable que constate le TF: un plan sectoriel national est nécessaire afin que chaque projet ne finisse pas devant le TF et ne soit traité au cas par cas. La table ronde initiée par l'ASPAN dans cette direction n'a cependant pas inclus les associations de protection de l'environnement.

Nous souhaitons que ce plan sectoriel tienne compte des intérêts de protection de l'environnement et du paysage défendus par les associations, évitant ainsi des procédures longues et coûteuses pour tous, y compris pour les citoyens contribuables.

5) Le mot de la fin

Le pot de terre a enterré le pot de fer. Ce projet d'extension qui répondait soi-disant au développement durable, soutenu aveuglément par les autorités à tous les niveaux, poussé par une entreprise centenaire appartenant au groupe international Colas/Bouygues, aurait replongé la région dans l'âge de pierre pour au moins 35 ans, repoussant les problèmes en les aggravant. Mais grâce à la mobilisation de la population locale et au soutien des associations nationales, le pire a été évité. C'est la démonstration qu'il ne faut pas baisser les bras ni se contenter de rouspéter. Dans notre pays, si on se bat avec ténacité et lucidité, on peut encore faire appliquer la loi.

6) Annexes

Arrêt du TF:

<http://www.sos-arvel.ch/docs/recours-TF-considerants-13.3.2007.pdf>

Echanges entre Me Chiffelle et M le Conseiller d'Etat Rochat (y.c. permis):

<http://www.sos-arvel.ch/docs/lettres-Chiffelle-Rochat-20.4.2007.pdf>

Echanges entre Me Trivelli et M le Conseiller d'Etat Rochat:

<http://www.sos-arvel.ch/docs/lettre-Trivelli-Rochat-23.4.2007.pdf>

³ <http://www.sos-arvel.ch/docs/revue-carrieres-public-19.5.2005.pdf>